



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

COLLECTION RAPPORT

2023

**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Table des matières

Avant-propos	5
1. La lutte contre le changement climatique	7
1.1 Piloter et mettre en œuvre le Plan Climat air énergie	7
1.2 Réduire les consommations d'énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique	8
1.3 Développer les énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du territoire	11
1.4 Limiter les consommations d'énergie et les pollutions liées aux déplacements	13
1.5 Mobiliser les acteurs du territoire	15
1.6 Rendre les habitants acteurs des transitions	16
2. Préservation des ressources et adaptation au changement climatique	19
2.1 Limiter l'artificialisation des sols, pour préserver les espaces agricoles et naturels	19
2.2 Développer un urbanisme et un aménagement durables	20
2.3 Préserver les espaces naturels, la biodiversité et les paysages	22
2.4 Mettre en œuvre une gestion durable des forêts	24
2.5 Gérer durablement la ressource en eau, préserver la qualité des rivières et des océans	25
2.6 Adapter notre territoire face aux risques naturels et événements climatiques	27
2.7 Arborer, végétaliser et dés-imperméabiliser nos espaces publics	28
2.8 Gérer réduire et valoriser nos déchets	30
3 Solidarités, santé et épanouissement humain	31
3.1 Réduire les inégalités, favoriser la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie des habitants	31
3.2 Améliorer l'accès au logement, accompagner et développer l'offre de logement	32
3.3 Agir en faveur de la santé des habitants par la préservation de la qualité de l'air	33
3.4 Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées	34
3.5 Porter des pratiques sportives et culturelles plus responsables à travers les équipements d'intérêt métropolitain	35
4 Transition économique : Produire et consommer autrement	37
4.1 Animer la mobilisation des acteurs économiques	37
4.2 Amorcer la transition économique du modèle grenoblois : l'économie sociale et solidaire (ESS), l'économie circulaire	39
4.3 Accompagner des PME dans la transition écologique	41
4.4 Renforcer l'attractivité du territoire par un modèle touristique coopératif et durable	43
4.5 Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation durables	45
5 Des outils transversaux de pilotage	47
6 Coopérer avec les territoires voisins	49
7. Une administration exemplaire	51

Avant-propos

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 rend obligatoire la rédaction d'un rapport en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus 50 000 habitants. Ce rapport restitue l'action de la Métropole en matière de développement durable, suivie notamment dans le cadre du Plan Air Énergie Climat Métropolitain. L'objectif est ainsi de relayer, au travers de cette « boussole » des politiques publiques métropolitaine, l'ensemble des actions et projets en cours qui participent à l'avènement d'un mode de développement du territoire qui « doit permettre de répondre aux besoins du présent sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Ce rapport doit être présenté au conseil métropolitain préalablement aux débats sur le projet de budget.

1. La lutte contre le changement climatique

1.1 PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

BILAN À MI-PAROURS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

Adopté en février 2020, le PCAEM a fait l'objet en 2023 d'un bilan mi-parcours, qui sera porté à la connaissance du public début 2024. En complément du suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire, ce bilan mi-parcours fait un état d'avancement,

en une trentaine de fiches regroupées par grandes thématiques, de la mise en œuvre des 300 projets et opérations inscrite dans le plan d'action. Il constitue la base de la révision du plan climat, qui sera engagée en 2024 en vue d'une adoption en 2026.

ÉTUDE DES SCÉNARIOS DE NEUTRALITÉ CARBONE 2050

Ce travail prospectif visait à étudier la contribution que pourrait apporter le territoire à l'atteinte de l'objectif national et international de neutralité carbone à horizon 2050. En s'appuyant sur une déclinaison à l'échelle de la métropole de l'étude « Transitions 2050 » de l'ADEME, il a permis d'identifier les leviers majeurs de réduction des émissions mobilisables à l'échelle locale, les ordres de grandeur des gains attendus, d'appréhender les risques et conditions de réussite, et d'apporter

un éclairage sur le poids des émissions dites « importées ». L'étude a également permis de mieux cerner les limites de l'action locale face aux choix qui seront opérés à l'échelle nationale, européenne et mondiale en matière de lutte contre le changement climatique. Ces enseignements viendront alimenter les travaux de révision du Plan climat air énergie métropolitain qui seront engagés en 2024, au même titre que les propositions de la convention citoyenne pour le climat.

ÉTUDE D'IDENTIFICATION ET DE CARACTÉRISATION DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS (ICU)

Cette étude vise à répondre à un triple objectif :

- permettre à la Métropole d'atténuer le phénomène des îlots de chaleur urbains et d'adapter le territoire aux changements climatiques;
- nourrir la réflexion vers un PLUi bioclimatique : identifier les secteurs à enjeux et engager des réflexions sur la réduction des ICU (végétalisation, désimperméabilisation);
- identifier les secteurs les plus exposés pour agir plus efficacement (gestion des canicules).

Elle a en outre débouché sur le déploiement d'un réseau de mesure constitué de 150 capteurs, répartis sur 27 communes de la Métropole, afin de suivre l'évolution des températures dans le temps.

1.2 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE VIA LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

SOBRIÉTÉ : ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DE VILLENEUVE

La Métropole, l'ALEC, et ACTIS ont conduit, de novembre 2022 à juin 2023, un programme pour accompagner les habitants de la Villeneuve à bien vivre dans leur logement réhabilité dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier.

L'objectif était d'accompagner les locataires de 2 résidences réhabilitées pour favoriser :

- la compréhension des travaux réalisés ;
- l'appropriation du « mode d'emploi » des logements (thermostat, ouvrants, protections solaires, etc.) ;
- l'amélioration du confort malgré une consigne de température à 19 °C ;
- l'adoption d'éco-gestes pour diminuer les consommations donc les charges en eau et électricité.

4 ateliers collectifs ont été conduits pour sensibiliser les habitants au confort thermique en hiver et été et aux pratiques économes en énergie et eau dans leur logement nouvellement isolé. La problématique principale pour les habitants était l'amélioration du confort en hiver avec une consigne à 19 °C. Les ateliers ont été complétés d'un porte à porte pour réaliser des diagnostics rapides des logements, qui ont permis à la fois de sensibiliser sur l'adaptation des pratiques quotidiennes ainsi que de constater certains manques/malfaçons suite aux travaux.

The flyer features a red header with the title 'Un hiver au chaud à l'Arlequin !' and a logo for 'Le 1er écoquartier populaire'. Below the header is a photograph of a modern apartment building with colorful window shutters. Text on the flyer includes: 'PARLONS-EN ! Un atelier collectif, convivial et gratuit animé par des professionnels', 'Mercredi 16 novembre de 16h30 à 18h30 à la Machinerie 11 rue des peupliers à Grenoble', 'Des conseils pour bien vivre dans votre logement, après travaux', 'Des rideaux thermiques offerts !', 'Venez avec vos enfants : un atelier ludique gratuit leur sera proposé sur place !', and 'LES CAFÉS CHAUD-FROID DU 56-58'. At the bottom, there are logos for 'ACTIS', 'ALEC', and 'Métropole Grenoble' along with contact information: '+ d'infos ? 04 78 01 80 15 antoine.gratian@alec-grenoble.org Réservation conseillée'.

À la fin des ateliers animés par l'ALEC, du matériel a été offert : rideaux thermiques, pommeau de douche économe, multiprises, etc. Une initiative très appréciée par les participants. Des animations ludiques et pédagogiques menées par la régie de quartier étaient proposées aux enfants durant les ateliers, pour libérer et encourager les parents à venir.



ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2020, la Métropole propose un service d'accompagnement des communes à la performance énergétique de leur patrimoine ; c'est la SPL ALEC qui réalise cet accompagnement qui consiste en la réalisation du suivi énergétique des bâtiments, l'assistance à la définition de plans d'action et à la mise en œuvre de ces actions sur tous les champs liés à l'énergie : rénovation énergétique, éclairage public, flotte de véhicules, production d'énergies renouvelables, etc.

Depuis 2021, la Métropole coordonne des réponses aux **appels à manifestation d'intérêt** (AMI) proposés par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) dans le cadre du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) dans le



Ecole élémentaire « La coccinelle » de Noyarey



Audit énergétique et technique du gymnase Malherbe à Grenoble

but de soutenir financièrement les communes dans la phase préalable à la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine. Ces projets financent notamment les postes d'économie de flux, les achats d'outils de mesure et de suivi de consommation énergétique, des études ou audits énergétiques, de la maîtrise d'œuvre pour les opérations de rénovation énergétique ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage techniques, financières ou juridiques et des actions de formation ou de sensibilisation à l'attention de techniciens, élus et usagers des bâtiments. **15 communes et la SPL ALEC ont ainsi pu bénéficier de ces aides pour un montant de 600 000 €.**

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE DU MONT RACHAIS

La résidence du Mont Rachais, à la Tronche, propriété de Grenoble Habitat, construite dans les années 60, se compose d'un bâtiment comprenant 121 logements locatifs sociaux, et d'un immeuble de forme conique comprenant 24 logements locatifs sociaux, implantés dans un espace paysager ouvert.

L'importante réhabilitation du Mont Rachais a démarré début 2022. Les travaux portent sur la réhabilitation thermique globale du bâtiment (façades, toiture, planchers bas, menuiseries),

la remise à niveau de ses équipements, l'amélioration de sa sécurité, de son accessibilité ainsi que du confort des locataires. Les deux chaudières de la résidence seront remplacées. Les chauffe-eaux électriques individuels des locataires seront déposés, au profit d'une production collective alimentée notamment par 110 m² de panneaux solaires installés en toiture. Le renouvellement d'air des logements sera assuré par une ventilation mécanique contrôlée créée dans le cadre de la réhabilitation.



Une part importante du programme de travaux vise l'amélioration du confort des locataires, qui pourront profiter du remplacement de leurs sanitaires, de la réfection de leur salle de bain, ainsi que de l'agrandissement de leur balcon. L'acoustique des logements sera également améliorée, notamment grâce au traitement de l'escalier des duplex, source majeure de nuisances sonores à l'heure actuelle. En ce qui concerne l'accessibilité, des rampes d'accès PMR à la résidence seront créées, les ascenseurs

restructurés pour desservir les sous-sols et offrir une capacité plus confortable. Une adaptation PMR des logements de typologie T4, se trouvant au rez-de-chaussée, sera proposée aux locataires concernés.

Cette réhabilitation complète permet de passer d'une étiquette énergétique E, et d'une consommation de 281 kWhEP/m²/an, à une étiquette B et une consommation de 67 kWhEP/m²/an, soit un niveau BBC - 30 %. Le coût travaux est d'environ 10 M€ TTC, dont 4 M€ de travaux énergétiques. Une mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) a été confiée par le bailleur social à l'association SOLIHA Isère Savoie afin d'accompagner les locataires durant ce projet, de la phase de conception à la réalisation des travaux. Durant la phase de conception, la MOUS a également participé à la bonne information des locataires quant au programme de travaux.

Cette opération doit se terminer en juin 2024. Elle est financée par des emprunts contractés par le bailleur social pour les 2/3 du coût de travaux et par 1/3 de subventions apportées par l'État, la Métropole, le conseil départemental et l'ADEME.

1.3 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

SOLARISER LE PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN — FERME DU MURIER

La ferme intercommunale du Murier, lieu de production de produits laitiers bio et de visites pédagogiques pour les enfants, a bénéficié des premières installations photovoltaïques financées par le budget annexe créé par Grenoble Alpes Métropole en 2021. Cet outil financier est entièrement réservé au développement de l'énergie photovoltaïque sur le patrimoine de la Métropole.

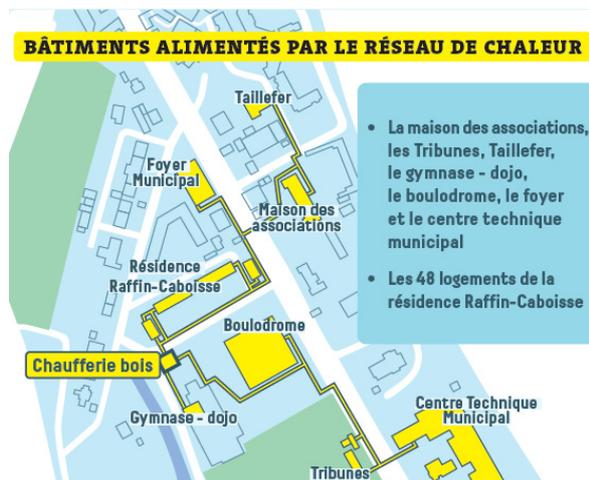
La ferme intercommunale est équipée depuis 2022 de deux centrales photovoltaïques dont l'une est spécifiquement dédiée à l'autoconsommation. L'installation en autoconsommation de 20 m² (soit une puissance de 4 kWc) permet au site d'être autonome sur environ 12 % de sa consommation électrique, tandis que la centrale en injection totale

de 125 m² (26 kWc), permet de produire l'équivalent de la consommation électrique de 6 foyers de 4 personnes (hors chauffage).



DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR RENOUVELABLE — RÉSEAU DE CHALEUR PONT-DE-CLAIX

Un nouveau réseau de chaleur bois-énergie est venue enrichir l'offre de chaleur renouvelable sur le territoire avec la mise en service d'un réseau métropolitain à Pont-de-Claix. Il permet d'alimenter, grâce à 1100 m de réseau enterré, 48 logements appartenant à Alpes Isère Habitat et 7 bâtiments communaux. La capacité maximale du réseau n'est pas encore atteinte et d'autres projets d'extensions



sont à l'étude. Au total, près de 1500 MWh de chaleur sont livrés annuellement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. **La chaleur produite est générée à 85 % par des énergies renouvelables** (deux

chaudières bois) et à 15 % par du complément gaz. Le bois utilisé provient de plaquettes forestières produites dans un rayon de 80 km.

DÉVELOPPER L'ÉNERGIE SOLAIRE CHEZ LES PARTICULIERS — DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU SOLAIRE THERMIQUE



Depuis avril dernier, la Métropole propose une **nouvelle aide solaire thermique pour les propriétaires de maison individuelle**. En 6 mois, ce sont 20 foyers de la métropole qui ont déjà sollicité ce soutien et sont en phase de travaux. La mise en ligne en 2019 du cadastre solaire Métrosoleil, pour permettre aux habitants d'évaluer leur potentiel de production solaire en toiture, a représenté un premier outil mis à disposition du grand public pour s'orienter vers l'installation de systèmes solaires thermiques. **Le « fonds chaleur renouvelable de la**

Métropole » permet de son côté un financement des projets solaires thermiques des copropriétés.

La Métropole a voulu aller plus loin pour mobiliser les particuliers sur cette ressource, en proposant aux propriétaires de maisons individuelles une aide financière significative, un accompagnement technique personnalisé et une liste d'installateurs de qualité partenaires de la Métropole. Pour 2024, la Métropole souhaite accompagner 50 foyers vers ce choix d'approvisionnement.

1.4 LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES POLLUTIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par la réglementation nationale, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures et les deux-roues à moteur a été mise en place à partir du mois de juillet 2023 sur un périmètre de 13 communes de la métropole grenobloise. Cette ZFE vient compléter la ZFE pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds déjà active depuis 2019 sur le territoire. Depuis juillet 2023, cette ZFE concerne les voitures particulières et les deux-roues à moteur « non classés » et Crit'Air 5. Cette ZFE est caractérisée par des modalités d'application flexibles combinées au déploiement d'un dispositif d'accompagnement ambitieux. Ce dispositif d'accompagnement, porté conjointement par la Métropole et le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise, repose sur une démarche structurée d'information des habitants et d'aides aux foyers concernés par l'interdiction de circulation de leur véhicule. Ce dispositif d'accompagnement combine conseils individualisés et aides financières dans une logique de parcours flexibles



et vise en priorité à accompagner le changement de pratiques de mobilité, sans toutefois exclure l'aide au renouvellement des véhicules.

UNE AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLO POUR LES PARTICULIERS

Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise proposent une aide à l'achat de vélo depuis octobre 2023. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement de la pratique cyclable visant à accompagner les habitantes et habitants de la Métropole vers une mobilité favorable à leur santé, à la qualité de l'air et au climat. Le vélo aidé peut être neuf ou d'occasion, et doit être acheté auprès d'un magasin ou association partenaire du dispositif. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 150 € pour un vélo musculaire, 600 € pour un vélo-cargo ou adapté, 750 € pour un vélo à assistance électrique et



1 Je fais une demande de devis chez un vélociste partenaire.



2 Je réalise ma demande d'aide en ligne sur le site aidevelo.mobilites-m.fr ou lors des permanences en agence de mobilité. Pour cela, je fournis toutes les pièces justificatives attendues.

⚠ Attention, mon devis n'est valable que 30 jours.



3 Mes pièces justificatives sont vérifiées. Si mon dossier est validé, je reçois mon ou mes bon(s) d'achat.



4 Je retourne chez mon vélociste pour finaliser l'achat.

⚠ Attention, les bons d'achat ne sont valables que 30 jours.

1500 € pour un vélo-cargo ou adapté à assistance électrique. Cette aide, calculée en fonction des revenus du demandeur, est cumulable avec les aides proposées par l'État.

EXTENSION DU RÉSEAU CHRONOVÉLO

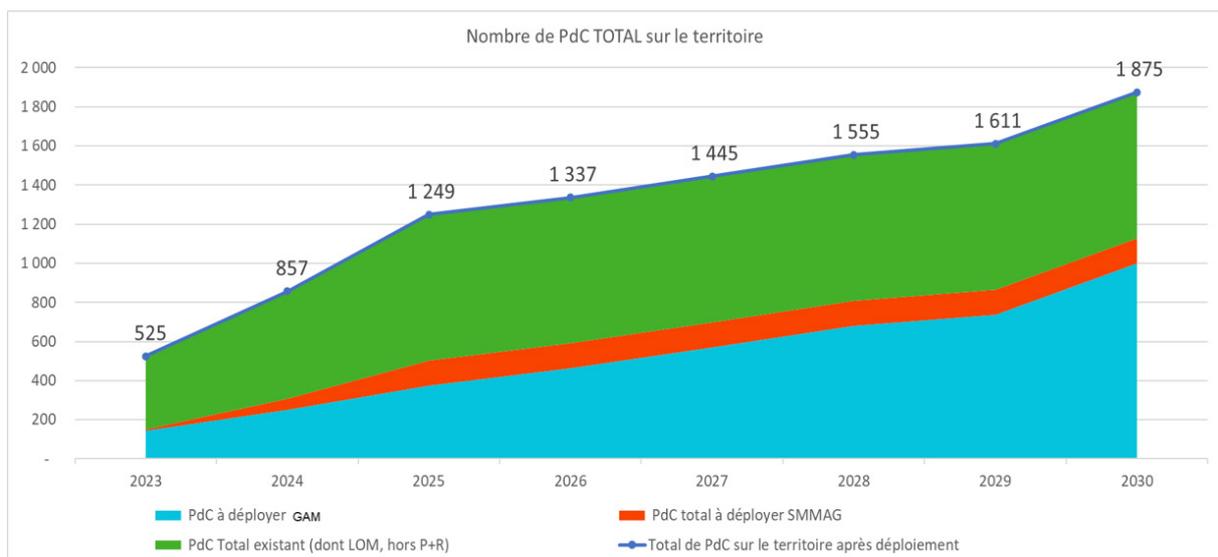
En 2023, le réseau « Chronovélo » s'est notamment étendu vers le sud avec 3 km supplémentaires de pistes cyclables, qui relient 2 nouvelles zones d'activités métropolitaines : celle des Papeteries et celle du Saut du Moine. Ce linéaire de piste cyclable a notamment permis de sécuriser l'un des plus gros points noirs de l'agglomération, le giratoire des Carriers, sur lequel plusieurs cyclistes

avaient perdu la vie dans les précédentes années. La suite du linéaire, qui longe en partie la Route Nationale 85 en direction de la plateforme chimique de Jarrie, puis du centre de Vizille, est en cours d'étude avec différents partenaires, dont l'État et la Région qui ont accordé au total 2,75 M€ de subventions dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

ACTUALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR IRVE

En 2023, la Métropole a actualisé son schéma directeur IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques). La stratégie vise à favoriser la recharge à domicile et sur le lieu de travail. Le déploiement de l'offre publique sur voirie vise, pour sa part, à combler les manques en offrant une recharge dite d'opportunité et, à proximité des lieux d'habitations sans possibilité de recharge, une recharge principale plus lente. Par rapport au schéma précédent, le schéma directeur actualisé

introduit ainsi la recharge principale sur les bornes publiques et prend en compte l'intensification de l'électrification du parc automobile. En parallèle, la Métropole finance un programme de déploiement de bornes de recharge dans ses parkings publics dont l'objectif principal est d'apporter une solution de recharge pour les résidents ne disposant pas de stationnement privatif. En cours, ce déploiement permettra l'implantation d'environ 250 points de charge d'ici fin 2025.



1.5 MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DES CONVERSATIONS CARBONE

L'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Métropolitain et au-delà de la neutralité carbone suppose une évolution profonde vers des modes de vie et de consommation plus durables. Les « conversations carbone » ont été identifiées en Grande-Bretagne, en Suisse et de plus en plus en France, comme l'un des outils les plus pertinents, en complément des outils de sensibilisation, **pour accompagner les changements de comportements**. À l'issue d'un cycle de 6x2 heures thématiques sur 4 mois, dans une approche dite « tête, cœur, corps », les personnes qui y participent sont accompagnées pour changer de comportement dans leur quotidien.

Initiée par Grenoble Alpes Métropole en 2022 à

l'occasion de Grenoble Capitale Verte, et soutenue par l'ADEME, **cette dynamique de déploiement des conversations carbone s'est appuyée sur les acteurs volontaires du territoire au sein d'entreprises, collectivités, acteurs de la santé ou associations**, ceux-ci s'engageant à déployer des conversations carbone chacun auprès de ses réseaux, notamment professionnels. Grâce à la mise en place d'appels à manifestation d'intérêt, 3 promotions de 10 facilitateurs (5 binômes) ont été formées en 2022, et une de 4 promotions a été formée cette année. À ce stade, plus d'une centaine de participants ont déjà participé aux cycles et près de 60 vont s'y essayer dans les prochaines semaines.

SOUTIEN DES ACTEURS À LA FORMATION AU JEU « INVENTONS NOS VIES BAS CARBONE »

Au même titre que les Conversations carbone, la Métropole soutient, avec l'appui de l'ADEME, la formation des acteurs du territoire à l'animation du **jeu « Inventons Nos Vies Bas Carbone »**. Choisies sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt,

les structures retenues s'engagent à animer au moins 3 ateliers auprès de leurs collaborateurs gratuitement. **Cette année encore, 3 promotions d'une dizaine de personnes viennent compléter les 3 promotions déjà formées en 2022.**

UN FORUM ANNUEL DU PLAN CLIMAT TOURNÉ VERS LA MOBILISATION DES ACTEURS

Cette année, le Forum annuel du Plan climat a réuni environ 160 participants afin d'échanger autour de l'atteinte des objectifs du plan climat, des actualités métropolitaines, communales et territoriales pour l'année 2023, mais aussi pour s'inspirer des

démarches portées par les acteurs du territoire dans toute leur diversité. **Cette année, les tables rondes ont porté principalement sur la façon d'embarquer les citoyens et les employés dans les transitions.**

1.6 RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DES TRANSITIONS

SUITES DE LA CONVENTION CITOYENNE MÉTROPOLITAINE POUR LE CLIMAT (CCC)

Les propositions de la CCC ont été analysées par les services de la Métropole d'octobre 2022 à mars 2023. Un conseil métropolitain extraordinaire s'est réuni en avril 2023 afin de délibérer sur les suites à donner aux propositions de cette convention.

10 délibérations ont été adoptées, et 7 notes d'information adressées à d'autres acteurs ou collectivités.

Afin de veiller à la mise en œuvre des engagements de la métropole, un comité de suivi a été installé le 21 juin 2023. Il est composé de citoyens ayant participé à la CCC, d'universitaires membres du comité opérationnel, d'élus et de membres du

conseil de développement. Il fonctionne comme un observatoire des engagements avec trois objectifs principaux :

- veiller à la mise en œuvre des propositions de la Convention ;
- diffuser et valoriser le travail de la Convention sur le territoire et dans le dialogue avec les partenaires ;
- contribuer à la poursuite du dialogue citoyen sur les sujets issus de ces travaux.

Il se réunit trois fois par an. Ce comité contribuera également à la **mise en place de débats citoyens** pour le climat en 2024.



CONCERTATION SUR LE LANCEMENT DE LA ZONE À FAIBLE ÉMISSION

Le lancement de la Zone à faibles émissions en juillet 2023 a pris en compte les propositions qui ont émergé des concertations volontaires et réglementaires engagées dès 2022. **Les modalités de mises en œuvre telles que les horaires de la ZFE, les dérogations, les mesures d'accompagnement et le périmètre ont été adaptées aux besoins exprimés par les habitants.**

Après son adoption, des actions « d'aller vers » ont été mises en place afin d'accompagner les publics les plus éloignés telles que

le « samedi des mobilités » organisé à Pont-de-Claix le 14 octobre 2023, au cœur d'un quartier populaire.

L'objectif de cet événement était de **tester des**

formats d'accompagnement les plus adaptés aux besoins des habitants (tests de mobilités,

porte à porte, accompagnement dans les démarches administratives).

Les enseignements tirés de cette première expérience permettront de déployer dans les prochains mois d'autres accompagnements en proximité des habitants.





RÈV'OLUTION VIZILLOISE

Installé en 2022, dans un nouveau format de « Laboratoire de Prospective », « Agitateur d'idées » de la Métropole, le Conseil de développement (C2D) a été missionné par délibération pour dessiner une vision prospective sur le devenir de Vizille, centralité métropolitaine marquée par de fortes problématiques sociales et économiques.

Composé de 33 femmes et de 33 hommes, tous engagés dans le territoire métropolitain à titre professionnel, universitaire, associatif, le C2D a fait le choix d'associer les habitants et acteurs du bassin vizillois pour « penser le Vizille de demain ».

Podcasts, site internet, diffusion médiatique de la démarche, création d'un jeu destiné à mettre les participants dans la peau d'un urbaniste en charge d'inventer le territoire de demain face à différentes contraintes (environnementales, structurelles, géographiques, etc.), interventions dans des écoles et collèges ont été déployés pour ouvrir, animer le débat et recueillir la parole. Au total, ce sont plus de 600 personnes qui ont contribué à l'écriture de la Rêv'Olution vizilloise. **Ce projet a été récompensé par un trophée de la participation et de la concertation.**

2. Préservation des ressources et adaptation au changement climatique

2.1 LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, POUR PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

LE PLUI, DOCUMENT DE PLANIFICATION QUI S'ATTACHE À RÉDUIRE L'IMPACT DE L'ARTIFICIALISATION SUR LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Il s'est engagé à réduire sa consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers de 35 %. Un très gros effort a été fait lors de son élaboration en **rendant plus de 200 Ha d'espaces classés préalablement en zone urbanisable**.

Pour assurer une évaluation de cet engagement, le Service Urbanisme, en partenariat avec l'AURG, a lancé une actualisation du gisement disponible à l'intérieur des enveloppes urbaines qui avait été identifiées lors de l'élaboration. Un premier rendu

technique auprès de chaque commune a été fait, ce travail ayant mobilisé 180 Jours Agence. Cet état des lieux va permettre au PLUI de faire son **bilan évaluatif à trois ans** (Exigence de la Loi Climat et Résilience), mais il donne aussi l'opportunité à la Métropole d'engager le vaste chantier de réflexion autour de la **fixation d'une trajectoire ZAN** qui sera incluse dans une modification du PLUI, à approuver avant février 2028.

L'INTERVENTION FONCIÈRE MÉTROPOLITAINE DANS LES ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET NATURELS

La Métropole a mis en place une veille foncière sur les espaces agricoles, forestiers et naturels dans le cadre de la convention Métropole/SAFER/EPFL-D 2019-2024. À l'heure des premiers bilans, on constate, en moyenne sur les 5 dernières années, qu'elle a porté sur 167 transactions/an, soit **835 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) examinées, sur lesquelles la Métropole a sollicité 27 demandes d'intervention (préemption SAFER) pour bloquer des acquisitions par des non-agriculteurs (achats de loisirs) ou favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets agricoles**, lorsque la surface à la vente le permettait, ainsi qu'à préserver certains sites remarquables du point de vue de la biodiversité. Cela a conduit à l'acquisition effective de 75 ha, dont 63 ha de

Surface Agricole Utile (SAU), loués à 23 agriculteurs (dont 3 créations d'exploitations de maraîchage bio établies intégralement sur des terrains métropolitains).

Également, la délibération du 12 juillet 2023 portant sur la stratégie foncière métropolitaine, comprend un volet visant la préservation des espaces non urbanisés. Elle permettra de disposer d'un levier supplémentaire pour la mise en œuvre des schémas directeurs ou délibérations cadre déterminant l'intervention métropolitaine sur les secteurs non urbanisés : GEMAPI, agriculture et alimentation, préservation de la ressource en eau, forêt, risques, gestion des espaces naturels et de loisirs métropolitains.

2.2 DÉVELOPPER UN URBANISME ET UN AMÉNAGEMENT DURABLES

LA BIOCLIMATISATION DU PLUI, UN ENJEU DE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le service Urbanisme PLUI a engagé un vaste chantier visant à la prise en compte renforcée du changement climatique dans les modes de fabrique de la ville. Il a lancé un cycle de 4 séminaires à destination des élus métropolitains et communaux afin qu'ils puissent débattre du niveau d'ambitions en matière d'évolution vers un PLUI Bioclimatique. Cette action participe pleinement de l'engagement pris par la Métropole de répondre aux contributions de la convention citoyenne pour le climat et certains des membres du comité de suivi de cette convention sont invités à participer à ces temps de réflexions.

Les élus communaux associés sont rattachés aux délégations d'urbanisme, mais aussi aux délégations en faveur de la transition énergétique. De même,

la transversalité du projet amène de nombreuses directions de la Métropole au côté des services des communes pour unir leurs efforts dans le sens d'une action plus résiliente et d'un aménagement plus durable. Ce gage de transversalité dans la gouvernance du projet est la clé même du portage des enjeux en matière d'atténuation, mais aussi d'adaptation au changement climatique à un niveau local.

Franck BOUTTE, Ingénieur urbaniste, Grand prix de l'urbanisme 2022 est le grand témoin de ces séminaires et rappelait dans sa conférence d'ouverture « que la planification territoriale était un levier d'action majeur opérant pour envisager, à l'échelle d'un territoire aussi contrasté que le territoire de Grenoble Alpes Métropole, des modalités de l'adaptation au changement climatique ».

CONCEPTION D'UNE ORIENTATION ET D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « BIOCLIMATIQUE CONTEXTUALISÉE »

La modification n° 3 du PLUI a pour objectif principal le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux, et notamment bioclimatiques, afin d'intégrer dans le PLUI les engagements pris à l'issue de la Convention Citoyenne pour le Climat. Cette volonté d'aller vers un PLUI bioclimatique repose sur des orientations et règles qui sont déjà opposables dans le PLUI approuvé, tout en franchissant une nouvelle marche avec de nouvelles dispositions en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique.

Les évolutions portent notamment sur la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique contextualisée, dédiée aux enjeux bioclimatiques, et sur le renforcement de certains éléments du règlement écrit, pour favoriser notamment la végétalisation en milieu urbain, l'amélioration des performances énergétiques

du bâti et l'empreinte carbone des constructions. Le Plan Canopée, issu de la Délibération cadre du 04 février 2022, se voit également traduit dans cette modification du PLUI par l'inscription au patrimoine végétal d'un certain nombre d'arbres, constituant une première phase de prise en compte de l'arboretum métropolitain. Des démarches communales d'inventaire du patrimoine végétal et bâti viennent compléter les initiatives métropolitaines, et sont également traduites dans le document d'urbanisme.

Cette modification n° 3 inaugure un processus qui se poursuivra dans les modifications ultérieures avec la reprise de l'OAP Paysage et Biodiversité en modification n° 4 pour renforcer son volet biodiversité et capitaliser les avancées sur les formes urbaines et paysagères les plus résilientes.

CONCEVOIR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SOBRES, RÉSILIENTS ET VERTUEUX

La Métropole poursuit la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. En 2023, 22 opérations sur environ 400 hectares sont en cours d'étude ou de réalisation. Elles contribuent à la requalification de friches industrielles comme à Vizille (friche Alliance textile), à Grenoble et Échirolles (friche Allibert), Champagnier (friche Polimeri) ou Pont-de-Claix (Papeteries). Elles permettent aussi des projets résilients face au risque d'inondation comme à Domène (Les Tuileries), Fontaine (Les Portes du Vercors) ou la Tronche (Campus technologique santé).

La programmation de ces projets est orientée vers

le développement économique productif, avec la recherche de formes compactes et économes en espace, participant à la qualité du cadre de vie, mais aussi vers l'habitat (Cadran Solaire, Alliance, les Papeteries, Portes du Vercors) **avec une attention à la qualité des constructions, à la mixité sociale et plus largement aux enjeux environnementaux.**

Ces projets opérationnels s'inscrivent le plus souvent dans le cadre des démarches de grands projets urbains portés par la Métropole : GrandAlpe, Polarité Nord-Est, Centralité vizilloise, Tech Sud.

2.3 PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

L'OAP Paysage et Biodiversité incluse dans le PLUI donne des orientations très claires en matière de préservation des structures paysagères et naturelles. Une évaluation de cette OAP est lancée au travers d'un marché de maîtrise d'œuvre, attribué le 22 décembre 2023, qui visera à :

renforcer la prise en compte des qualités paysagères d'un site pour concevoir des projets de construction ou d'aménagement plus résilient.

renforcer les éléments de trame écologique, notamment en espace urbanisé pour favoriser l'adaptation au changement climatique et valoriser les espaces de nature en ville.

Cet état des lieux contribuera en modification n° 4 à faire ressortir les trames naturelles qui mériteraient d'être mieux valorisées et protégées en secteur urbanisé, et donc par voie de conséquence, participera à la trajectoire de limitation de l'artificialisation des sols.

LA CONSTRUCTION DE DEUX CRAPAUDUCS DANS LE CADRE DU CONTRAT VERT ET BLEU MÉTROPOLITAIN

La création d'un crapauduc a pour objectif de faciliter le franchissement de la route par la petite faune et plus particulièrement par les amphibiens (devant migrer pour se reproduire), et ainsi diminuer le nombre d'écrasements.

Dans le cadre du contrat vert et bleu (2017-2022), **plusieurs actions ont été menées sur la thématique du franchissement de la faune**. Tout d'abord, une étude réalisée à l'échelle des 4 secteurs prioritaires pour les continuités écologiques à l'échelle de la Métropole (inscrits au SRADDET) a permis de définir un programme d'actions avec des priorités d'interventions en fonctions de plusieurs critères (nombre d'écrasements, gain écologique escompté, faisabilité technique,

foncière). Suite à cette étude, il a été décidé de réaliser **2 crapauducs, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset, finalisés en 2023 :**

- Le premier sur la route du Martinais : lieu de passage des amphibiens entre le bassin de rétention des eaux de l'A51 (milieu végétalisé très attractif pour la reproduction des amphibiens) et les boisements alentour (qu'ils occupent durant le repos hivernal).
- Le second pour franchir la RD107, obstacle du corridor emprunté par les amphibiens reliant les milieux boisés de la montagne d'Uriol et les milieux humides autour du château de Varcès.

LA POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES LOCALES

Le territoire métropolitain est riche de tout un tissu associatif attaché à la protection et à la valorisation de l'environnement naturel du territoire. Ces associations développent de nombreuses initiatives et actions, qui pour beaucoup d'entre elles, rejoignent les enjeux et concourent à l'atteinte des objectifs des politiques publiques métropolitaines.

Aussi, durant cette dernière décennie, **un partenariat avec les associations de protection et de valorisation de l'environnement s'est déployé et a donné toute satisfaction en permettant la réalisation de nombreux projets concrets**. En 2023, la Métropole a reconduit son soutien en répondant favorablement à la demande des associations ayant sollicité la Métropole : **le Conservatoire des espaces**

naturels de l'Isère, la Ligue pour la protection des oiseaux, Gentiana — société botanique dauphinoise — et France nature environnement. Des conventions d'objectifs ont été établies avec ces partenaires, de manière à formaliser les

engagements liés à la réalisation des projets qui, dans le cadre de leur programme annuel, contribuent à une prise en compte exemplaire de préservation et de restauration de la biodiversité dans la mise en œuvre des compétences statutaires métropolitaines.

2.4 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

ADOPTION D'UNE NOUVELLE DÉLIBÉRATION CADRE FORÊT ET FILIÈRES BOIS

Par délibération en date du 29 septembre 2023, le conseil métropolitain a adopté à l'unanimité la délibération-cadre portant définition d'une stratégie forestière et de développement des filières bois pour la période 2023-2030. Cette délibération est soucieuse de prendre en compte à la fois les schémas directeurs et les stratégies de la métropole (PCAEM, Convention citoyenne pour le climat, PLUi, etc.) et les enjeux liés à la forêt et à la filière

bois (changement climatique, risque incendie, accessibilité des forêts, adaptation des filières, etc.). Elle se décline **en quatre axes structurants : améliorer et partager la connaissance, aménager et gérer durablement l'espace forestier, assurer la pérennité et la bonne santé du couvert forestier pour conforter ses aménités positives, conduire des coopérations avec les territoires voisins et avec les acteurs socioprofessionnels.**

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS

En application de sa compétence en matière de desserte forestière, la Métropole s'investit dans **la mise en œuvre de différents projets d'infrastructures de routes et de pistes forestières sur le territoire.** Ces équipements sont indispensables pour accéder aux parcelles et évacuer les bois des massifs, dans un contexte

topographique tourmenté. À l'échelle d'un massif, un réseau de desserte bien structuré permet ainsi des interventions régulières et de faible intensité, ce qui est compatible avec une sylviculture à couvert continu (pas de coupes rases) et avec tous les enjeux liés à la gestion durable des forêts.

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LA GESTION DES FORÊTS PRIVÉES ET PUBLIQUES

Afin d'œuvrer au développement de la **gestion durable des forêts privées** (qui représentent 65 % des forêts métropolitaines), la Métropole a reconduit sa **convention d'objectifs avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).** Cela a permis d'organiser des réunions de sensibilisation des propriétaires forestiers sur des thématiques variées comme le changement climatique ou la sylviculture. Un autre volet important de la convention réside dans l'animation des propriétaires forestiers pour faire advenir des projets de desserte (le Gua, Noyarey). Enfin, **un**

volet spécifique à la préservation des ressources en eau a été déployé.

En outre, **la Métropole est elle-même propriétaire de forêts** (environ 155 ha) et une réflexion visant à améliorer et/ou remettre en gestion ces parcelles a été lancée. Cela débouche sur l'application du régime forestier, statut permettant une gestion des parcelles par l'Office National des Forêts (ONF). **Il est ainsi prévu de rédiger un plan de gestion en 2024** et de s'engager dans une démarche de certification forestière via le label PEFC.

2.5 GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU, PRÉSERVER LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ET DES OCÉANS

RÉALISATION D'UN PROJET DE CRAPAUDUCS SUR LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES ÉTANGS DE HAUTE-JARRIE

L'étang de Haute-Jarrie accueille chaque année une importante population d'amphibiens venant se reproduire : Crapauds communs, Tritons palmés et Grenouilles agiles. Les migrations entre les sites d'hivernage et l'étang induisent le franchissement d'infrastructures routières sur lesquelles la mortalité par écrasement est au moins de 10 % de



la population. Un des axes, la route du Plâtre présente un taux de mortalité très élevé (plus de 69 % d'individus écrasés), ce qui a confirmé la nécessité de sécuriser les traversées d'amphibiens pour cet axe par l'installation de passages souterrains



ou crapauds. La RNR a porté des travaux de création d'ouvrages de franchissements (crapauducs) sur la route du Plâtres, couplés à des travaux de réaménagement de la voirie. Le coût s'élève à 333 000 €. Ils sont financés par l'Agence de l'Eau, la Fondation du Patrimoine, la commune de Jarrie et les fonds EDF-CLE.

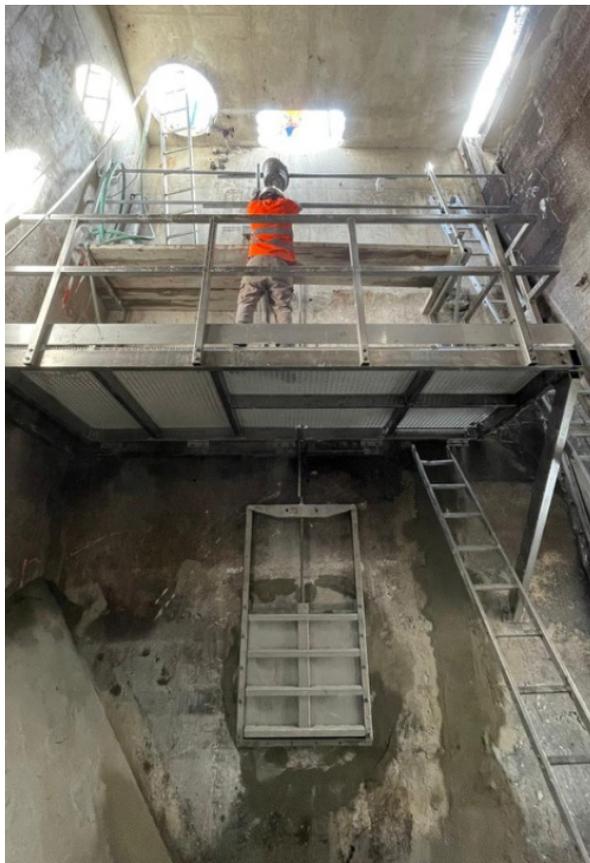
POSTE DE CRUE DE FONTENAY, TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



En renforçant en juillet 2023 la capacité de pompage du poste de crue Fontenay 1 et de la station de relevage Fontenay 2, la Métropole a agi en faveur de la préservation des milieux aquatiques pour limiter le déversement d'eaux usées dans l'Isère et en faveur de la protection des biens et des personnes contre le risque d'inondation. En juillet 2023, des travaux ont été réalisés sur deux stations de pompage du réseau d'assainissement, Fontenay 1 et Fontenay 2, pour augmenter leur capacité de pompage durant les pluies. Ces stations sont situées au bout de la rue Winston Churchill à Grenoble, en bordure de l'Isère, rive gauche et ont des fonctions différentes. Ces travaux ont été réalisés par la régie assainissement pour un montant de 2,1 M€ TTC.

• Fontenay 1

Fontenay 1, situé en amont de Fontenay 2, est un poste anti-crue. Il est destiné à protéger la Presqu'île de Grenoble contre les inondations sur des épisodes de fortes pluies en concomitance avec



des niveaux très hauts de l'Isère. Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens et limiter les risques d'inondation, deux pompes supplémentaires de $1 \text{ m}^3/\text{s}$ chacune ont été installées en 2023 faisant passer la capacité totale de pompage de la station de $5,5 \text{ m}^3/\text{s}$ à $7,5 \text{ m}^3/\text{s}$.

• Fontenay 2

La station Fontenay 2, située en aval de Fontenay 1, est une **station de relevage qui relève les eaux polluées de la dernière canalisation du réseau d'assainissement** qui reçoit les eaux d'une grande partie des usagers, pour permettre l'écoulement de ces eaux de manière gravitaire jusqu'à Aquapole. Pour limiter le risque de pollution, une pompe de $1 \text{ m}^3/\text{s}$ a été ajoutée pour sécuriser le relevage des eaux en cas de panne ou opération de maintenance sur une des vis.

2.6 ADAPTER NOTRE TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS ET ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

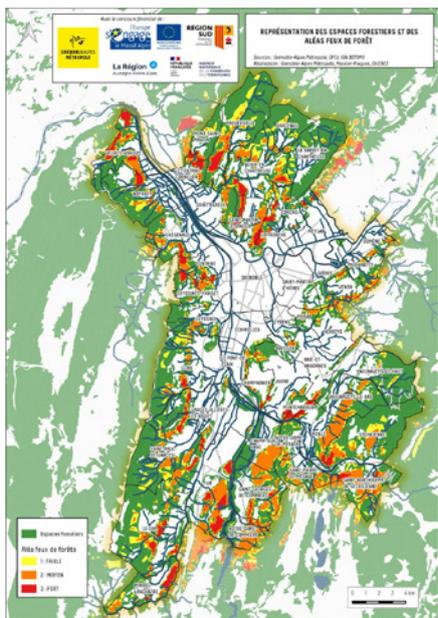
LE GUIDE MÉTROPOLITAIN DE L'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT EN ZONE INONDABLE CONSTRUCTIBLE

Le Guide Métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible, paru en mars 2023, est un outil stratégique et opérationnel pour les collectivités et porteurs de projets en renouvellement urbain en zones exposées.

Ce guide métropolitain innovant réalisé en partenariat avec le CEREMA, a une portée nationale.



ACTIVATION DU VOLET INCENDIE DU PICS



Le volet incendie du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) métropolitain a été testé lors des jours classés en risque sévère durant l'été 2023. Le cœur de cette procédure intercommunale repose sur l'anticipation, la réactivité et la coordination intercommunale sur la gestion de la fréquentation des sites à risques.

Plus globalement, l'élaboration du PICS a été lancée fin 2023, via l'attribution de marchés. Pour mémoire, le PICS est un dispositif prévu par la loi Matras de 2021, et vise à organiser la solidarité et préparer la réponse intercommunale face aux situations de crise. Il prévoit en particulier :

- la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- la mutualisation des capacités communales
- la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.

LA MÉTHODOLOGIE MÉTROPOLITAINE DE GESTION DE CRISE

La méthodologie métropolitaine de gestion de crise : PAG (Plan d'Action Graduée) initialement développée pour les PCS et le PICS pour les communes exposées aux inondation par rupture d'endiguement de rivières a été transposée à la problématique torrentielle et testée en octobre 2023. Elle a intégré à cette occasion des seuils définis à partir des données de surveillance des ouvrages GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



2.7 ARBORER, VÉGÉTALISER ET DÉS-IMPERMÉABILISER NOS ESPACES PUBLICS

ARBORETUM MÉTROPOLITAIN : CARTOGRAPHIER LES ARBRES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN POUR MIEUX LES PROTÉGER

Cette action engagée en mars 2023 a permis de **localiser sur l'espace urbain les arbres présentant un intérêt majeur de conservation**, selon différents critères validés en concertation avec les communes (essence adaptée, surface d'ombrage, présence dans un îlot de chaleur). Basée sur l'analyse de nouvelles images Lidar, cette étude a également permis d'augmenter la connaissance du patrimoine arboré et de l'indice de canopée du territoire urbain de la Métropole. Des inventaires plus poussés ont permis de sélectionner les arbres qui seront protégés lors de la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



FRESQUE DU GRAND ARBRE MÉTROPOLITAIN

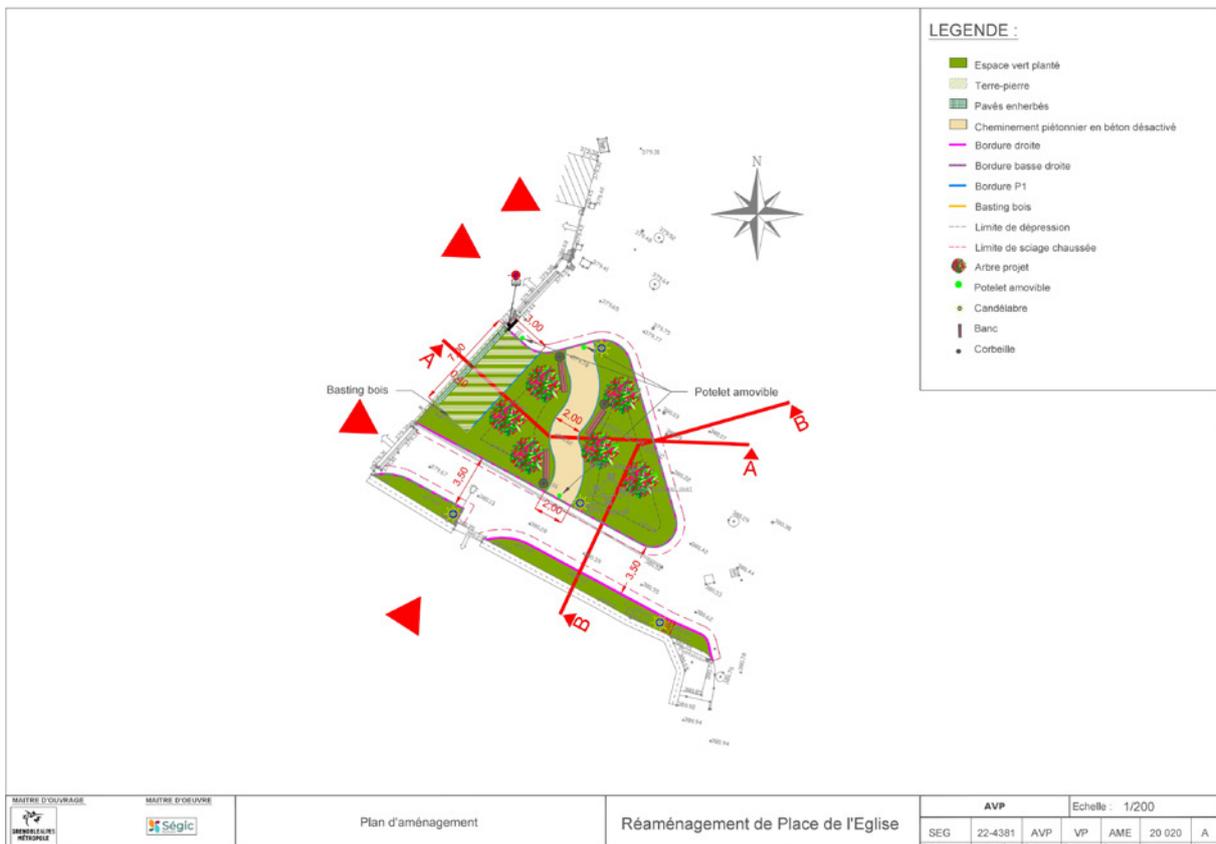
Pour communiquer plus largement et de façon positive auprès des citoyens sur ces actions vertueuses des acteurs du territoire, et rappeler la beauté de la nature, la Métropole a réalisé en juin 2023 **la fresque du Grand Arbre Métropolitain sur la façade du CHU Grenoble Alpes à La Tronche**.

La grande fresque a été réalisée dans le cadre du Street Art Festival par Groek, et représente un bel arbre frais et joyeux. Le CHU Grenoble Alpes a été retenu comme lieu de réalisation de cette fresque, car il fédère tous les métropolitains et symbolise la santé tout comme les arbres. Ce projet a été réalisé en **collaboration avec les enfants des écoles de la métropole**, qui ont ainsi pu réfléchir à l'importance de verdir et de rafraîchir leur environnement. Leur travail fait l'objet d'une exposition dans le hall Vercors du CHU Grenoble Alpes, du 19 juin au 31 août 2023.

DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DE L'AVENUE LÉNINE À FONTAINE

Dans le cadre du Plan Canopée métropolitain délibéré en février 2022, les espaces publics font l'objet de travaux de réaménagement afin de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols. C'est le cas de l'avenue Lénine à Fontaine, qui a fait l'objet de travaux au cours de l'hiver 2023. Les surfaces de parking ont été dés-imperméabilisées et des plantations d'arbres

ont eu lieu afin de renforcer à terme l'ombrage de l'avenue. Les pieds d'arbres ont été élargis pour augmenter la surface d'espaces verts, permettre un bon développement de l'arbre et favoriser la pénétration de l'eau. À noter également que dans le cadre de ce projet de nouvelles essences d'arbres ont été testées afin de connaître leur aptitude à se développer en milieu urbain.



2.8 GÉRER RÉDUIRE ET VALORISER NOS DÉCHETS

FIN DU DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (DALIM)

Après 5 années de déploiement, les habitants de 48 des 49 communes ont été rencontrés pour leur proposer **une solution de tri à la source des déchets alimentaires**. D'une manière générale, les immeubles sont dotés d'une solution de collecte avec un bac marron et les foyers en maison sont majoritairement équipés de composteurs. **Deux campagnes de distribution sont organisées chaque année** : les habitants sont sensibilisés en porte à porte au geste de tri par des messagers avec remise de bio-seaux et flyers. Les logements rattachés à une collecte par point d'apport

volontaire pour les flux d'ordures ménagères et d'emballages seront équipés d'une solution d'abri-bac à partir de 2024.

En parallèle, **les professionnels métiers de bouche et les restaurants scolaires sont accompagnés** à la mise en place du tri des déchets alimentaires en collecte. Plus de 5 000 tonnes de DALIM ont été collectées en 2023, 25 000 composteurs ont été distribués en 5 ans et plus de 300 sites de compostage de proximité ont été installés.

DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI ET RÉPARATION AU PÔLE R

Après 2 ans de travaux, les activités ont démarré dans le bâtiment nommé LES ATELIERS sur le PÔLE R, **lieu totem de l'économie circulaire de la Métropole**. Trois locataires occupent les 4500 m² : Envie Rhône-Alpes qui répare et revend de l'électroménager ; Ulisse qui a déménagé différentes activités de réemploi, démantèlement, recyclage ; et enfin la SCIC Fabricanova titulaire de plusieurs

marchés de la Métropole : la gestion d'une donnerie avec un lieu d'accueil des habitants, le tri pour réemploi et recyclage des objets issus de différentes collectes comme le tri mis en place en déchèteries pour les articles de sports, loisirs, jardinage, jouets, etc., ou la collecte préservante en pied d'immeuble sur rendez-vous. L'objectif est de traiter 1500 tonnes la 1^{re} année avec un taux de réemploi de 30 %.

PROJETS DE RECONSTRUCTION DES OUTILS DE TRAITEMENT

Les 3 grands projets avancent en parallèle :

- Le **bâtiment du centre de tri est terminé** et l'ensemble du process installé, les premiers tests ont pu avoir lieu en fin d'année pour une mise en route au 1^{er} trimestre 2024. Il pourra accueillir 50 000 tonnes d'emballages.
- Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour la **reconstruction de l'incinérateur** et les candidats travaillent sur les process incinération, valorisation énergétique et traitement de fumée.
- La **reconstruction du centre de compostage** avec une nouvelle unité de méthanisation, fait l'objet d'un marché global de performance attribué en décembre 2023. En 2024, la réalisation des études et dossiers nécessaires (dossiers Installation Classée, permis de construire, etc.) permettra le démarrage des travaux en 2025.

3. Solidarités, santé et épanouissement humain

3.1 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS, FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « MOBILITÉS » DU FAST (FONDS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS)

Le fonds d'accompagnement social aux transitions a été adopté par délibération du 25 mars 2022. Son objet est de soutenir **des actions en direction des publics les plus fragiles pour les aider à faire face aux transitions liées aux changements climatiques et environnementaux**. Il s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais également aux familles monoparentales, aux personnes en situation de handicap, aux ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Le comité de pilotage du fonds d'accompagnement social aux transitions a acté le lancement d'un AMI pour cette année 2023 dont la thématique est : **accompagner et préparer les changements de comportements dans les mobilités**. 11 actions en fonctionnement et 7 en investissement ont été retenues et financées, pour un montant de 126 500 € en fonctionnement et 43 400 € en investissement. Elles ont toutes pour objectifs de contribuer et de faciliter les changements de comportements



nécessaires pour atténuer l'impact négatif des déplacements. En fonctionnement, les 12 actions retenues sont des démarches pédagogiques animées par des associations du territoire. Les 6 actions soutenues en investissement portent principalement sur l'acquisition de moyens de déplacement alternatifs pour « aller vers » et accompagner les publics visés.

LE FÉMINISME FAIT LE PRINTEMPS

En 2023, la Métropole a lancé pour la première fois un cycle de rencontres : **débats avec des personnalités inspirantes pour mettre en lumière certains enjeux actuels des luttes féministes**. Ces conférences étaient ouvertes au grand public sur le site de Malraux. Elles ont connu un grand succès avec une présence d'une centaine à plus de deux cents personnes selon les conférences. Un nouveau cycle sera proposé en 2024.



3.2 AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT, ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2025 - 2030

L'année 2023 est la première année d'élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat 2025/2030 : à ce titre, plusieurs ateliers partenariaux et groupes-focus rassemblant l'ensemble des acteurs de l'habitat (élus et techniciens des communes, promoteurs, bailleurs, associations) et couvrant tous les domaines d'intervention d'un PLH (production de logements sociaux, réhabilitation des logements privés et sociaux, hébergement d'insertion, politique d'attribution) ont été organisés, afin d'enrichir les réflexions.

En parallèle, le comité de pilotage du PLH a travaillé et validé les grandes orientations du PLH. **Le document complet (diagnostic, orientations, fiches actions et fiches communales) fera l'objet d'un premier arrêt lors du Conseil métropolitain de février 2024.**

Ce futur « PLH des transitions » répondra aux **enjeux soulevés par la convention citoyenne pour le climat :**

- **permettre à chacun de se loger dans de bonnes conditions, en recherchant une plus grande solidarité et en favorisant le bien vivre ;**
- **préserver la planète et les ressources, en réponse aux enjeux climatiques et de transitions.**

Les recommandations issues de la convention citoyenne pour le climat de Grenoble-Alpes Métropole ont été prises en compte dans plusieurs fiches actions du PLH, que ce soit pour **réduire la part de la construction neuve au profit d'une meilleure utilisation du parc de logements existant, ou dans une programmation ambitieuse de réhabilitation thermique des logements publics et privés envisagée.**

LOGEMENT D'ABORD POUR LES JEUNES SANS RESSOURCES

Grenoble-Alpes Métropole poursuit sa mobilisation en faveur du Logement d'abord dans le cadre du second plan quinquennal. Dans ce cadre, après une période d'évaluation, l'action **« Logement d'abord pour les jeunes sans ressources »** a été adaptée et relancée. **Elle permet, pour une trentaine de jeunes en file active, sans domicile, de favoriser un accès au logement par un bail glissant avec un accompagnement social dédié et un pécule financier mensuel.** Il s'agit ainsi d'éviter des parcours d'errance, liés notamment à l'absence d'accès aux minima sociaux jusqu'à 25 ans, qui peuvent conduire à un « décrochage » sur le temps long par rapport à un parcours d'insertion classique. À partir des constats de l'évaluation, la deuxième mouture de l'action a notamment permis de renforcer les accompagnements santé et travail aux côtés de l'accompagnement logement. La Métropole copilote le dispositif avec l'État, mis en œuvre opérationnellement par la Mutualité Française Isère en partenariat avec la plupart des bailleurs sociaux du territoire et la CAF.

LOGEMENT D'ABORD POUR LES JEUNES SANS RESSOURCES



QU'EST-CE QUE C'EST ?

UN DISPOSITIF AVEC

- Accompagnement global renforcé
- Versement d'un pécule modulable en fonction des ressources (550 €/mois maximum) dédié au paiement du loyer et des dépenses de première nécessité
- Accès à un logement sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole via un contrat de sous-location en bail glissant
- Aide financière dédiée à l'achat du mobilier pour l'installation dans le logement (via la CAF)



POUR QUI ?

DES JEUNES DE 18 À 24 ANS EN SITUATION RÉGULIÈRE SUR LE TERRITOIRE

- Sans logement stable (sans abri ou en hébergement temporaire)
- Sans ressources stables
- Avec un fort besoin d'accompagnement pour différentes démarches et pour l'insertion



COMMENT Y ACCÉDER ?

RECENSEMENT DES SITUATIONS ÉLIGIBLES VIA LA PLATEFORME D'ORIENTATION DU SIAO

- Échanges entre le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) et les prescripteurs pour préciser/compléter le dossier et s'assurer que le jeune est éligible au dispositif
- Validation de l'adhésion au dispositif entre le jeune et le Conseil Habitat Jeunes (Mutualité Française de l'Isère)



QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE, PAR LE CONSEIL HABITAT JEUNES, DANS LES PRINCIPES DU LOGEMENT D'ABORD, POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS MAXIMUM

- Accès au logement
- Accompagnement santé par l'Isère Bleu (Pops)
- Accès aux droits
- Scolarité, formation, emploi







3.3 AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES HABITANTS PAR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN PARTICIPATIF DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Depuis 2022 Grenoble Alpes Métropole et l'observatoire agréé de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes renforcent leur collaboration pour l'étude de la qualité de l'air, grâce à la donnée participative. **30 communes métropolitaines sont équipées de microcapteurs de particules fines installés sur des bâtiments communaux** (mairies, écoles, parcs, etc.). Ces mesures au plus proche de la population permettent une information et une sensibilisation des citoyens

et des élus et l'identification de phénomènes locaux (incendie de la Chartreuse à Voreppe). En 2023, ces données de mesures locales par microcapteurs ont été analysées par les ingénieurs d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour une intégration innovante dans le modèle servant à élaborer les cartes de qualité de l'air. Ces données viennent compléter les mesures effectuées par les stations fixes réglementaires d'Atmo déjà réparties sur le territoire.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BÂTIMENTS EXPOSÉS À POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

L'organisation urbaine joue un rôle majeur dans l'exposition de la population à la pollution. Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagement, de construction, de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments recevant des publics sensibles devient une nécessité pour améliorer la situation sanitaire sur le long terme. En 2023, la Métropole, la Ville de Grenoble et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, ont édité un guide et mené **une formation à destination des acteurs de**

l'aménagement pour faire le lien entre qualité de l'air extérieur et intérieur et améliorer l'air respiré par les usagers dans les bâtiments sensibles situés en zone exposée à la pollution atmosphérique. Le guide permet d'identifier les zones à enjeux et offre des préconisations pour l'entretien, la rénovation, la construction, l'aménagement des espaces intérieur et extérieurs de bâtiments situés en zone exposée à une qualité de l'air dégradée.

À LA RECHERCHE DES PARTICULIERS ÉLIGIBLES À LA PRIME AIR BOIS !

Le chauffage au bois non performant est responsable de 67 % des émissions annuelles de particules (PM 2,5) sur le territoire métropolitain. Face à ce constat, la Métropole a mis en place la Prime Air Bois, un **dispositif d'aide aux particuliers pour le remplacement des appareils de chauffage au bois individuels non performants (avant 2002 et foyers ouverts)** par un appareil de chauffage au bois labellisé Flamme Verte. Afin de mobiliser un plus grand nombre de bénéficiaires, la Métropole a

conçu et expérimenté en 2022 avec les communes de La Tronche et Grenoble un dispositif innovant de **« porte-à-porte outillé »**. Ce service visait à faire connaître la prime air bois et à accompagner les habitants en direct à leur domicile en leur proposant une simulation financière personnalisée et des relances facilitant le parcours. Fort des enseignements de l'expérimentation, en 2023, le service a été enrichi et déployé sur 3 communes complémentaires : Fontaine, Eybens et Varcès.

3.4 FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉES

MAISONS MÉTROPOLITAINES DE L'EMPLOI

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Métropole déploie un réseau de Maisons Métropolitaines de l'Emploi qui accompagnent, dans la proximité, les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il s'agit de proposer à plus de 3 000 habitants de la Métropole un **accompagnement global renforcé, qui permet de lever aussi bien les freins sociaux que les freins**

professionnels. Grâce à cet accompagnement dans la durée et la proximité, plus de 60 % des personnes accompagnées accèdent à un CDI. Les maisons métropolitaines de l'emploi constituent le socle d'intervention de la Politique Métropolitaine de l'Emploi. Les usagers accompagnés **bénéficient également d'un accompagnement à la mobilité décarbonée via la plateforme mobilité emploi**.

ENGAJER — ENSEMBLE GRENOBLE-ALPES JEUNES EN RUPTURE

Au titre de sa compétence d'aide aux jeunes en difficulté, la Métropole a déployé en 2023 le projet ENGAJER et, dans ce cadre, le **Revenu d'Émancipation Métropolitain**. Il s'agit de détecter les jeunes les plus en rupture sur notre territoire et de leur proposer des étapes visant à les mobiliser et les rendre disponibles pour signer un **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** en mission locale.

Ce projet transversal permet de travailler sur l'accès au logement, à la mobilité et à l'emploi des jeunes les plus éloignés du marché du travail. À ce stade c'est une **centaine de jeunes qui ont été repérés** et plusieurs dizaines qui sont en phase de remobilisation. Les premiers CEJ ont été signés au cours de l'année.

FORUM DES MÉTIERS ET DE L'EMPLOI MÉTROPOLITAIN



Dans le cadre de sa stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisées (GPECT) et en lien avec les engagements de la Métropole au titre de la Convention Citoyenne pour le Climat, la Métropole a organisé pour la première fois un **forum des métiers et de l'emploi généraliste** en octobre 2023. Ce sont ainsi près de 6 000 visiteurs qui ont pu découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain, **notamment ceux en lien avec les transitions** à travers plus de 150 exposants, principalement des entreprises du territoire. Des « job datings » en lien avec ces métiers ont également été organisés lors de cet événement.

3.5 PORTER DES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES PLUS RESPONSABLES À TRAVERS LES ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

LES 10 JOURS DE LA CULTURE 2023

La création s'empare de la thématique des transitions écologiques et sociétales en s'appuyant sur ses équipements et structures métropolitains, afin d'accompagner la prise de conscience relative à l'urgence écologique et les changements de pratiques à l'échelle du territoire. **La 5^e édition des 10 Jours de la Culture a ainsi été axée autour de la thématique des transitions.** Une occasion pour le Centre national chorégraphique de Grenoble, structure métropolitaine, de programmer leur artiste associée Hortense Belhôte et sa création « Et la marmotte ? » dans deux petites communes : Mont Saint-Martin et Saint-Barthélemy de Séchilienne.

Porteurs de la même ambition, les deux scènes nationales métropolitaines, l'Hexagone et la MC2, ont également offert une programmation autour des transitions, via la distribution de places offertes pour deux spectacles : Quitter son caillou et Nanouk l'Esquimau, avec un **travail de sensibilisation autour des enjeux du réchauffement climatique auprès des publics en situation de précarité.** Par ailleurs, et dans une perspective de décarbonation, la programmation de la 5^e édition des 10 Jours de la Culture a proposé une **trentaine d'évènements éco-responsables**, de par leurs formats et leurs thématiques.

FONDS DE CONCOURS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES : FOCUS SUR LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET EN EAU DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes métropolitaines dans leurs projets liés aux transitions, et de la réflexion sur les équipements aquatiques du territoire engagée en 2022, les communes du territoire ont fait part des difficultés rencontrées sur l'amélioration énergétique de leurs équipements aquatiques et sur la maîtrise de leur consommation en eau, dans un contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie. Forte de ce constat, la Métropole a souhaité mettre en place, en 2023 et jusqu'en 2026, un dispositif spécifique d'aide aux communes pour soutenir leurs projets de réduction des consommations énergétiques et en eau des équipements aquatiques, sous la forme d'un fonds de concours spécifique d'aide à l'investissement. L'enveloppe de ce fonds de concours est fixée

à 2 millions d'euros par an à partir de 2023, soit 8 millions d'euros au global sur la période 2023-2026.

Ce nouveau soutien métropolitain doit permettre :

- d'aider les communes à faire face aux enjeux de lutte contre le changement climatique, et de préservation des ressources en eau et de la biodiversité ;
- d'accompagner les communes dans leur maîtrise de la dépense publique ;
- de fiabiliser l'exploitation de ces établissements et de concourir à la pérennisation d'une offre aquatique répondant à d'importants enjeux, notamment concernant l'apprentissage du « savoir nager » avec les scolaires, ou l'accès à des espaces fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs pour le grand public.

FORMATION DES AGENTS DE LA PATINOIRE POLESUD SUR LA GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la patinoire Polesud, la Gestion Technique Centralisée (GTC) a été intégralement remise à niveau. Cet organe administre la gestion des composantes industrielles de l'équipement telles que les groupes « froid » qui permettent la production de glace, les centrales de traitement d'air en charge de renouveler et ventiler un air à bonne température et hygrométrie ou encore les différentes configurations d'éclairage des deux pistes de glace et des locaux. **La bonne gestion de ces composantes impacte directement la**

qualité d'accueil du site et a une répercussion évidente sur les consommations énergétiques de la patinoire, dans un contexte de forte augmentation des coûts énergétiques.

Afin d'avoir une gestion la plus efficiente possible de tous les paramètres de la GTC récemment rénovée, une formation a été prévue en 2023 pour tous les agents en charge de ce pilotage, lesquels disposent dorénavant de comptes de paramétrage personnels. Dans un objectif d'amélioration continue, une remise à niveau régulière est elle aussi programmée.

4. Transition économique : Produire et consommer autrement

4.1 ANIMER LA MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

LE PACTE ÉCONOMIQUE LOCAL

Le Pacte Économique Local est une démarche solidaire et engagée en faveur des transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale, indispensables à la résilience économique et à l'attractivité du territoire Grenoble Alpes. Lancé en 2021, ce dispositif regroupe aujourd'hui 31 des plus grands employeurs publics et privés du territoire. Porté par les trois collectivités (Grenoble-Alpes Métropole, le Pays voironnais et le Grésivaudan), ce partenariat permet des coopérations locales, concrètes et solidaires qui se réalisent au travers de 21 actions collectives et plus de 250 actions individuelles.

Les partenaires du Pacte se mobilisent de plusieurs manières : achat local et responsable (sur l'alimentation, l'économie circulaire, des événements B2B), la production et la consommation d'énergies et de ressources (l'installation d'ombrières sur les parkings, travaux sur la sobriété énergétique et l'eau), la formation des salariés (diffusion des fresques du Climat ou des Conversations carbone) ou le changement de pratiques (optimisation et réduction des flottes de véhicules, incitation aux mobilités douces).

LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT ALPES

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Alpes est la déclinaison locale de la CEC qui s'est déroulée en 2022 à l'échelle nationale. La CEC est un dispositif volontaire, à destination de dirigeants d'entreprises (toutes tailles et tous secteurs) souhaitant questionner le modèle économique de leurs structures pour passer d'une économie extractive à une économie régénérative. Chaque dirigeant choisit un collaborateur avec lequel il s'engage sur un cycle de sessions de travail permettant leur sensibilisation et prise de conscience, puis la définition d'une feuille de route

par structure. La CEC Alpes 2023 regroupe ainsi 76 structures. Environ 50 % des structures sont métropolitaines, près des trois quarts appartiennent à l'échelle du Grand Grenoble.

La Métropole a appelé de ses vœux ce dispositif (en accueillant son lancement et en lui octroyant une subvention de 30 000 €), élément important pour inciter les entreprises à questionner et changer leurs modèles économiques, tout comme pour le rayonnement du territoire grenoblois sur les questions environnementales.

JOURNÉE CLIMAT ET SOLUTIONS

Dans le cadre de la stratégie d'expérimentation métropolitaine lancée en 2022, un partenariat avec Air Liquide et la Fondation Solar Impulse a été mis en place pour l'organisation de la Journée Climat et Solutions, dont l'objectif était d'accélérer les transitions et d'apporter des solutions concrètes aux enjeux environnementaux.

Cette journée a permis de mettre en relation les

donneurs d'ordre publics et privés en recherche de solutions face à l'urgence climatique et des start-up et PME apporteurs de solutions. Ces dernières étaient sourcées parmi les solutions labellisées par la Fondation ainsi que localement. Cet événement a accueilli 130 participants et plus de 175 rendez-vous BtoB ont été organisés. La participation financière métropolitaine s'est élevée à 20 500 €.

4.2 AMORCER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE DU MODÈLE GRENOBLOIS : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La métropole de Grenoble reconnaît depuis plusieurs années **les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire comme un modèle de développement économique et social durable**. Grenoble Alpes Métropole s'appuie sur un écosystème de plus de 200 acteurs et a défini 4 objectifs stratégiques pour développer cette économie. La Métropole affirme ainsi sa volonté de conjuguer efficacité économique et résilience sociale et environnementale :

- **L'accompagnement à la création et au développement des projets d'ESS par la mise en place et l'animation d'un parcours d'accompagnement** des entreprises **dédié** (émergence, création, développement, financement, hébergement), s'appuyant sur un réseau d'acteurs experts (ACEISP, GAIA, Ronalpia, Alter Incub, CRESS, Cap Berriat, coopératives d'activités et d'emplois, URSCOP). Montant total mobilisé : 230 000 € en 2023.
- **L'accès à l'immobilier comme levier** pour favoriser le développement de l'ESS et la mixité économique. 3 Hôtels d'activités ARTIS proposent 8 000 m² de bâti, aujourd'hui 70 structures sont

présentes, représentant plus de 600 emplois.

- **Le financement de l'émergence et du développement de projets d'innovation sociale** à forte valeur ajoutée environnementale et sociale, portés par les associations et les coopératives (SCOP et SCIC) du territoire. En 2023, un financement de 246 300 € a été mobilisé au profit de 30 projets pour structurer le réseau d'alimentation locale et responsable, accompagner le développement des acteurs du réemploi, favoriser la transition énergétique citoyenne du territoire, etc.
- **La promotion de l'ESS par une animation territoriale ciblée sur :**
 - La coopération économique des acteurs : par exemple la mise en place des Rencontres de l'ESS dans le cadre du Pacte Économique Local (acteurs de l'ESS et grands comptes) le 28 septembre 2023.
 - L'organisation d'évènements ESS comme la journée de l'emploi social et solidaire (120 participants sur les conférences et 400 participants sur les speed meeting) le 23 novembre 2023.

Au titre de l'année 2023, la Métropole a ainsi mobilisé 506 300 € au titre du plan de soutien à l'ESS.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Grenoble Alpes Métropole a adopté fin 2022 une stratégie de développement de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques de son territoire pour la période 2023-2026. 290 entreprises ont été mobilisées pour construire cette stratégie à partir de leurs besoins. Cette stratégie a pour objectif **d'accompagner les acteurs économiques dans la réduction de leur impact écologique par l'utilisation raisonnée de ressources et la production limitée de déchets, tout en renforçant leurs impacts économiques positifs**.

6 actions clés mises en œuvre en 2023 forment le socle de cette stratégie :

- **La création du Pôle R**, tiers-lieu totem de 8 000 m² de bâti dédié aux activités de l'économie circulaire.
- **Le lancement du réseau des entreprises de l'économie circulaire** le 1^{er} décembre 2023, pour sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, faciliter les coopérations et permettre la création de nouvelles activités.

4.3 ACCOMPAGNER DES PME DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACCOMPAGNER LES PME À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La Métropole accompagne les PME au développement des économies d'énergie à travers des diagnostics gratuits et des aides directes à l'investissement :

- **Le volet énergétique des aides directes à l'investissement** des commerces, artisans et services avec vitrine, a été renforcé en 2023, avec un accroissement de la participation métropolitaine de 30 % à 50 % pour les dépenses visant à la réduction de leur consommation énergétique. En 2023, 66 commerces ont été aidés sur l'axe énergie, pour un montant total subvention de 443 397 €.
- Le dispositif **MurMur TPE PME offre un parcours complet d'accompagnement aux entreprises qui s'engagent dans des projets de rénovation énergétique de leurs locaux**. La Métropole prend en charge la réalisation d'un diagnostic complet de leurs bâtiments s'accompagnant de préconisations et apporte des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 37 500 €. En 2023, 12 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic et 21 aides directes seront versées pour un total d'environ 192 000 €. Depuis 2019, 132 diagnostics ont été réalisés et 31 entreprises ont été subventionnées pour un peu plus de 300 000 €.
- **Le fonds chaleur est un dispositif de soutien en ingénierie et en aides directes aux projets d'installations d'énergies renouvelables**. La Métropole le déploie sur son territoire pour le compte de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). 25 acteurs économiques ont été soutenus dans ce cadre.

ACCOMPAGNER LES PME DANS LA DÉ-CARBONATION DE LEUR LOGISTIQUE

En 2023, la Métropole a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route « logistique urbaine durable » (délibération du 22 décembre 2023). **Parmi les actions prioritaires figure l'accompagnement des PME dans la dé-carbonation de leur logistique :**

- Prestations de conseil personnalisé pour verdir sa flotte de véhicules (21 diagnostics réalisés en 2023).
- Animations sur le verdissement des flottes avec les entreprises du Pacte Économique Local (juin 2023) et les commerçants du centre-ville de Grenoble (mai 2023).
- Aides à l'acquisition de véhicules moins polluants (Fonds Air Véhicules). En 2023, 73 dossiers ont été déposés pour un montant total de subventions de 258 500 €. Depuis la création du dispositif près de 350 véhicules ont été subventionnés pour un montant d'environ 880 000 €.
- Accompagnement des acteurs de la cyclologistique : soutien à l'installation (installation de l'entreprise Tout en Vélo dans des locaux de la Métropole sur la zone des Peupliers), mise en lien avec d'autres acteurs économiques (notamment lors d'événements du type Forum ESS, Forum Entreprise Environnement, etc.), promotion du programme ColisActiv' porté par le SMMAG qui permet de subventionner la livraison à vélo (58 000 colis depuis mi 2021).

ACCOMPAGNER LES COMMERCE DANS LES TRANSITIONS

La Métropole accompagne les hôtels, cafés, restaurants à travers l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de l'Isère (UMIH 38) :

- pour l'organisation de 2 sessions annuelles de **formations des restaurateurs pour s'initier à la cuisine non carnée**. L'objectif de ces formations est d'accompagner les restaurateurs à proposer des plats végétariens attractifs et de qualité ;
- pour encourager les hébergements touristiques et restaurants français dans la labellisation : **label « Clé Verte »** avec des engagements

relatifs à la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et des achats responsables — une dizaine d'établissements accompagnés en 2023 — **label « Maître Restaurateur »** avec des engagements autour du professionnalisme et des qualifications du Chef, de la traçabilité et de la saisonnalité des produits — une douzaine d'établissements accompagnés en 2023.

Par ailleurs, elle participe à la **promotion des produits « Ishere »** auprès des petits commerçants et au développement du carreau des producteurs sur le Marché d'intérêt National. En 2024, la Métropole organisera une **animation du réseau des super et des hypermarchés autour de la thématique des transitions** : gestion des déchets, développement du vrac, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique dé-carbonnée, développement des énergies renouvelables, etc.

4.4 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UN MODÈLE TOURISTIQUE COOPÉRATIF ET DURABLE

ITINÉRAIRE VÉLO SUR L'ANCIENNE VOIE DE TRAM GRENOBLE — SAINT NIZIER DU MOUCHEROTTE

Un itinéraire vélo de type Gravel et VTT a été inauguré le 6 juillet 2023, sur l'ancienne voie de tram qui reliait Grenoble à Saint-Nizier-du-Moucherotte dans les années 20. Mêlant histoire, patrimoine, nature et beaux paysages, le parcours de 40 km et 1240 m de dénivelé, constitue une nouvelle offre pour les pratiques outdoor durables, notamment VTT et VAE, mais aussi randonneurs et cavaliers, et fait la liaison avec la Grande Traversée du Vercors et la Via Vercors. L'itinéraire est destiné au grand public, en autonomie ou avec un moniteur, avec des

vélos musculaires ou électriques (disponibles en gare de Grenoble). Le projet conduit par GAM, les villes de Grenoble, Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins, la Communauté de Communes du Massif du Vercors, le Parc naturel régional du Vercors, le Département de l'Isère et le SMMAG a pu être engagé grâce à des financements du FEDER via la Région Sud (112 000 €) et du Département de l'Isère (50 000 €) pour un budget global de 200 000 €. Une deuxième phase du projet vise à réaliser des aménagements pour rendre certaines portions plus accessibles.

« EN MONTANT AU CHARMANT SOM »

Face à une fréquentation en hausse constatée sur l'alpage du Charmant Som, des actions sont régulièrement menées pour sensibiliser le public sur cet espace naturel fragile classé Natura 2000, situé au sein de la Forêt d'Exception Grand Chartreuse. L'accès à l'alpage depuis le Col de Porte et son accès par des modes alternatifs à la voiture individuelle est un véritable enjeu. Dans ce contexte, Grenoble-Alpes Métropole a proposé le temps d'un week-end de découvrir l'alpage de manière différente :

- Par un accès en navettes ou en vélos à assistance électrique, proposés gratuitement.

- Par des visites guidées, ateliers et animations autour de la forêt, de la biodiversité et du climat.

Plus de 800 personnes (700 en navettes et 100 en VAE) ont pu profiter du site du Charmant Som autrement que par un accès en voiture. 200 personnes environ ont participé aux différentes animations avec une mention spéciale pour la découverte Centre d'Étude de la Neige du Col de Porte installé sur place depuis 1961. L'occasion de tout comprendre sur les instruments de mesures, les expérimentations en cours, le suivi climatique des données et ses conséquences sur les niveaux de neige observé depuis 60 ans.

DÉCOUVRIR LE BOIS FRANÇAIS

La base de loisirs du Bois Français constitue le plus important site naturel périurbain de la région. Ce site propose en fonction des saisons une multitude d'activités (sports nautiques, baignade, promenade). Durant la saison estivale 2023, 74 400 personnes ont pu profiter d'une eau de baignade dont la qualité est contrôlée très régulièrement, mais également d'espaces verts entretenus de façon

raisonné par les services de la Métropole. Chaque année, des travaux de réfection des berges en génie écologique sont réalisés afin de sécuriser le lieu tout en préservant la biodiversité. Une étude est également en cours pour comprendre le fonctionnement hydraulique des lacs présents sur le site à travers la pose de 6 piézomètres. Des sensibilisations à l'environnement sont également

proposées afin de faire **comprendre la fragilité du site et la nécessité de faire cohabiter différents usages** (pêche, sport nautique, baignade, préservation de la biodiversité).

Ce site joue également un rôle social en permettant au plus grand nombre d'y avoir accès, grâce à une

tarification adaptée et à un système de navette (69 % des personnes bénéficie d'une tarification réduite ou gratuite). Le Bois français, labellisé **« Tourisme et handicap »**, accueille par ailleurs chaque année de plus en plus de personnes en situation de handicap.

4.5 ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLES

PROSPECTIVE POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

L'autonomie alimentaire métropolitaine étant limitée à 2 % des besoins de sa population, la dimension des questions agricoles et alimentaires est logiquement d'envergure inter territoriale. C'est pourquoi, la Métropole s'est engagée dans un Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT), labellisé par l'État en 2020, aux côtés de la Ville de Grenoble, du Pays voironnais, du Grésivaudan, du Trièves, de Saint-Marcellin-Vercors-Isère, des Parcs Naturels Régionaux du Vercors et de Chartreuse et d'Espace Belledonne, ainsi que de la Chambre d'Agriculture et de l'inter Conseil de Développements.

L'ambition des partenaires du PAiT est de mener une politique agricole et alimentaire coordonnée sur un large territoire, qui favorise la relocalisation de l'alimentation au plus près des bassins de

production agricole, la résilience du système agricole et alimentaire et facilite la mise en système nécessaire au changement de pratiques et de comportements.

Dans cette perspective, un travail de prospective a été conduit pour mieux appréhender le contexte agricole et alimentaire dans lequel se situe le PAiT. Il s'est agi de faire ressortir les principaux enjeux, avec l'objectif de construire une vision partagée autour d'un scénario agricole et alimentaire souhaitable pour un territoire résilient en alimentation à l'horizon 2050. Ce socle commun d'orientation et d'objectifs a été validé par une délibération conjointe à tous les partenaires, adoptée à l'unanimité par le conseil métropolitain le 24 novembre 2023.

DÉVELOPPER LES OUTILS DE RELOCALISATION DE NOTRE ALIMENTATION

L'engagement de la Métropole en faveur du développement de filières territoriales a largement été confirmé par le Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) et la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat qui préconisent de limiter la consommation de viande agro-industrielle, issue le plus souvent de filières d'importation, au profit d'une consommation plus modérée de viande locale de qualité, préférablement issue de l'agriculture biologique.

Concrètement, cela a notamment conduit au projet d'élaboration d'une nouvelle salle de découpe sur le site de l'abattoir métropolitain (labellisé

agriculture bio), l'ancienne étant notoirement sous-dimensionnée et plus adaptée au registre de normes et aux besoins techniques d'aujourd'hui. D'une surface totale de 750 m², elle se décompose en une salle de découpe, une salle de transformation, une salle de conditionnement et d'emballage, deux laveries, quatre chambres froides et des locaux sociaux (bureaux, vestiaires). D'un montant de 1,23 M€ HT, cet aménagement porté par le Syndicat Mixte Alpes Abattage (46 % Métropole) a bénéficié d'une subvention de 400 000 € HT obtenue par l'intermédiaire de Grenoble Alpes Métropole au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation (soutien à l'investissement public local — FSIL).

DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES DURABLES ET ÉQUITABLES

La politique métropolitaine de soutien à la structuration de filières alimentaires territoriales vise à proposer aux habitants-consommateurs du territoire des produits de qualité, mais également à

garantir une juste rémunération des producteurs et des artisans du territoire.

Dans ce cadre, elle s'appuie notamment sur le Pôle

Agroalimentaire, qui à travers le développement de la marque Ishire sur 22 points de vente en 2023 dans la Métropole, assure une diffusion et une valorisation des produits locaux, labellisés bio ou HVE3 sur le territoire. En 2023, le Pôle agroalimentaire a atteint et dépassé son objectif économique d'1M d'€ de Chiffre d'Affaires. Cela a pu être possible, notamment parce que la Métropole a favorisé la création d'une plateforme de distribution et son implantation sur le Grand Marché des Alpes

(MIN), aux côtés du « box fermier » pour le ½ gros fermier et de « Mangez Bio Isère », plateforme pour le bio en restauration collective. L'objectif de la Métropole est de conforter ces acteurs locaux, tout en renforçant le Grand Marché des Alpes comme outil majeur de structuration de la logistique alimentaire du territoire et comme base de la distribution des produits locaux et des produits issus de l'agriculture biologique.

5. Des outils transversaux de pilotage

UN EXEMPLE D'ÉVALUATION AU REGARD DU BIEN-ÊTRE SOUTENABLE : LE TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

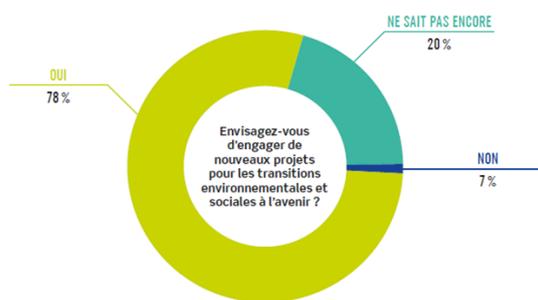
Pour ce projet, l'évaluation a été anticipée dès la phase de candidature avec dès le départ la volonté d'intégrer IBEST (indicateur de bien-être soutenable et territorialisé) dans les outils de suivi/évaluation.

Le but était de pouvoir proposer des outils qui permettent de suivre dans le temps l'atteinte des différents objectifs du projet et d'avoir un volet très qualitatif sur le suivi de l'impact sur le bien-être des bénéficiaires. Des entretiens ont été

conduits avec tous les salariés (soit une trentaine) de Soleeo, entreprise à but d'emploi, dans les 3 mois qui suivaient leur arrivée dans l'entreprise. Ces témoignages sensibles sont l'occasion de mettre en lumière l'ensemble des bénéfices périphériques du retour à l'emploi tels que la santé, l'affirmation de soi, le temps et les rythmes de vie, etc., qui seront ensuite suivis dans le temps.

L'ENJEU ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION : L'ÉVALUATION DE CAPITALE VERTE

L'année 2022 a été marquée par l'année Capitale verte et les nombreux événements portés par l'ensemble des partenaires. Pour la métropole, cette année a



Questionnaire d'évaluation finale - partenaires et collectivités porteuses - 150 répondants

permis de mettre en avant et booster plusieurs de ces dispositifs. **En 2023, c'était donc le temps de l'évaluation — coportée entre la Métropole et la Ville de Grenoble — pour analyser, de manière plus objective, l'impact du titre de Capitale verte pour le territoire.** Ce rapport d'évaluation répond à une obligation de la Commission européenne pour rendre compte de ce qui s'est passé, mais propose également une vraie analyse sur l'implication des partenaires, le rôle des collectivités, notre organisation interinstitutions, etc. Une occasion de replonger dans l'effervescence de Capitale verte et d'en tirer les meilleurs enseignements pour la suite de nos engagements en matière de transition.

UN PREMIER EXERCICE DE BUDGET CLIMAT

Grenoble Alpes Métropole a initié en 2022 une démarche « budget climat » avec la mise en œuvre d'une classification des dépenses réalisées au regard de critères climatiques. **Cette analyse doit permettre d'orienter l'ensemble des politiques publiques vers une meilleure prise en compte de leur impact environnemental.** Pour la première année, le travail a porté sur les dépenses d'investissement

du budget principal au regard de leur effet sur l'atténuation du changement climatique. Les résultats ont été présentés dans le rapport du Compte administratif 2022 délibéré. La poursuite de cette démarche est d'ores et déjà engagée avec un objectif de présentation dans le rapport du CA 2023 de l'analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal et de plusieurs budgets annexes.

LE « BAROMÈTRE DES TRANSITIONS »

Le projet « Baromètre des transitions », développé en coopération entre Grenoble Alpes Métropole, Grenoble Ecole de Management (GEM) et l'ADEME vise à :

- Enquêter de manière régulière auprès des habitants du territoire métropolitain grenoblois sur leurs **représentations des enjeux environnementaux, leurs comportements, les leviers d'accompagnement au changement, la réception voire les effets des interventions métropolitaines dans ce domaine.**
- Dresser des profils qui permettent de **mieux cibler le niveau attendu** et les modalités d'un accompagnement au changement de pratiques ou comportements vers plus d'écoresponsabilité : typologies par âge/ moments de vie, catégories socioprofessionnelles/niveau de revenus, territoire/type d'habitat et mode de vie urbain ou rural.
- **Évaluer la réception, par les habitants, des dispositifs** (offre de service public, aménagements, réglementation, campagne de communication, etc.) **existants** ou avant même leur mise en service, afin de tester leur recevabilité et les conditions de leur réussite, selon les profils.

L'enquête s'appuie sur un **Panel de recherche territorialisé** lancé en mai 2020 par GEM. Les premiers résultats — sur l'alimentation, la réduction des déchets, l'inconfort dans le logement, ou encore la perception des maux et des mots de l'écologie — sont à consulter sur le site internet de l'OBS'Y : <https://www.obsy.fr/>.



FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN AUX COMMUNES DÉDIÉ AUX TRANSITIONS

Face à l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, la Métropole s'est fixé comme priorité la lutte contre le changement climatique, l'adaptation du territoire et la préservation des ressources et de la biodiversité. Des objectifs ambitieux, mais indispensables à tenir ont été définis à cet effet par le Plan climat, air, énergie métropolitain 2020-2030 (PCAEM) et pris en compte dans les documents de planification et les politiques publiques mises en place par la Métropole (schémas directeurs énergie, déchets, PLUi, PDU, etc.).

Mais l'atteinte de ces objectifs nécessite également une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs du territoire et

en particulier des communes, intervenant en articulation avec la Métropole. **La Métropole souhaite les accompagner dans le financement des défis environnementaux** qu'elles relèvent, à travers la création d'un fonds métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions.

L'enveloppe totale du fonds de concours métropolitain aux communes dédié aux transitions est fixée **à 2 M€ par an, soit 8 M€** sur la période 2023-2026. **En 2023, 18 communes ont bénéficié de ce fonds de concours pour un montant total de plus de 1,4 million d'euros.**

6. Coopérer avec les territoires voisins

CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, CŒUR DE CHARTREUSE ET LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le contrat de réciprocité identifie pour une durée de trois ans, **les enjeux communs des territoires et porte la déclinaison opérationnelle de projets à mener en partenariat, sur les thématiques de la montagne à vivre, et de l'alimentation, agriculture, forêt et filière bois**, ainsi que l'ouverture potentielle à d'autres sujets.

Concernant **la montagne à vivre**, les partenaires partagent les enjeux de la moyenne montagne et la nécessité de basculer vers un nouveau modèle en accompagnant les transitions nécessaires et en développant son appropriation sociale. À partir du travail du **comité de site** (site délimité par les trois sommets de la Pinéa, du Charmant Som et de Chamechaude), **une vingtaine d'actions sur les quelques 80 définies par les partenaires sont proposées** autour des enjeux d'amélioration de la connaissance du site, de la mise en place d'un lieu d'expérimentation pour le développement

d'activités économiques adaptées au changement climatique sur les 4 saisons, de la protection et restauration de la biodiversité et des milieux, de l'amélioration de la qualité d'accueil, du développement et du renforcement de l'offre d'éducation et sensibilisation à la montagne et à l'environnement, et de l'organisation des modalités d'accès et de stationnement sur les sites.

Concernant les thèmes **alimentation et agriculture**, le maintien de l'activité agropastorale sur le site est essentiel et s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) couvrant, entre autres, les territoires métropolitains et chartroussins. S'agissant de la **forêt et de la filière bois**, il s'agira de garantir sur le site, les différents services (écologiques et climatiques, protection contre les risques, économiques et sociaux) fournis par la forêt.

PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS ET SES EPCI

Le parc du Vercors est né en 1970 avec un lien historique aux communes, avant la création des EPCI. Or, le contexte institutionnel et législatif a fortement évolué, attribuant de larges compétences aux EPCI dans des domaines d'activité intéressant le Parc.

Afin d'organiser la bonne articulation entre le Parc et les EPCI, le principe d'un pacte de gouvernance a été acté en octobre 2021. Après un travail technique et politique associant toutes les parties prenantes, le pacte a été signé par les présidents des structures concernées le 25/09/2023. Ce pacte recouvre les enjeux de coopération de la Métropole :

renforcer l'association de la Métropole et des EPCI au Parc et en clarifier les modalités,

formaliser la volonté partagée de conjuguer les actions du Parc avec celles de la Métropole et des EPCI, afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique sur le territoire partagé du Parc.

La signature du pacte permet aussi de marquer la posture ouverte et volontaire de la Métropole envers le Parc et aux côtés d'EPCI au caractère rural montagnard affirmé.

7. Une administration exemplaire

RÉDUIRE ET MIEUX TRIER NOS DÉCHETS

- Poursuite de l'expérimentation « zéro gobelet » dans les distributeurs : 17 distributeurs sur les sites métropolitains, tous à la reconnaissance de mugs. Partenariat avec « La Remise » pour distribution de mugs de seconde main aux agents.
- Déploiement généralisé des points d'apports centralisés de déchets (en remplacement des poubelles individuelles de bureau) : 11 sites équipés en 2023, soit 21 sites métropolitains à ce jour.
- Poursuite du déploiement de la collecte de piles : 40 sites équipés.

CONSOMMER MOINS ET ACHETER MIEUX.

- Le marché des prestations de traiteurs (plateaux-repas, cocktails, buffets) avec clauses et critères environnementaux renforcés a été renouvelé en 2023.



- Poursuite de la mise en œuvre du SPASER, avec un travail sur la communication et l'animation de ce

dispositif réglementaire auprès des services. Mise en place de formations « Achats publics » animées par la cheffe de projet SPASER, avec un focus environnemental et social.

- En 2023, près de 82 % des marchés lancés comprenaient une dimension environnementale (que ce soit au niveau de l'objet même du marché, d'une clause obligatoire du CCTP ou d'un critère de sélection des offres), contre 66 % en 2022.

RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET CONSTRUIRE DURABLE.

- Plusieurs mesures de sobriété énergétique sur le patrimoine métropolitain ont été prises durant l'hiver 2022/2023 pour répondre à une tension sur l'approvisionnement en énergie :
 - Baisse des températures de chauffage (viser 19°)/40 MWh économisés ;
 - Pas de chauffage électrique d'appoint ;
 - Réduction des plages horaires de chauffage et chauffage baissé à 17 h/40 MWh économisés ;
 - 40 points d'eau chaude sanitaire coupés/18 MWh économisés ;
 - Fermeture des bâtiments administratifs de 10 jours à Noël/30 MWh économisés.
- Développement des installations de panneaux photovoltaïques : à ce jour, 8 installations de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine métropolitain, qui représentent une production d'environ 330kWh.
- Poursuite de l'achat d'électricité verte : 100 % de l'électricité achetée pour les bâtiments métropolitains est verte PV. 6 % de l'électricité achetée est à Haute Valeur Environnementale (production 100 % locale et 100 % renouvelable, géographiquement au plus proche du besoin).



- **Construction du nouveau siège métropolitain** : en 2023, phase de démolition. Plus de 100 T de matériaux issus du curage du bâtiment Forum réemployées et revalorisées par les collectivités et les entreprises du bassin grenoblois. La publication des marchés pour attribution de la maîtrise d'œuvre du projet a eu lieu en fin d'année 2023.

SE DÉPLACER AUTREMENT

- **Le Forfait Mobilité Durable mis en œuvre en 2021 évolue** : hausse de la participation aux abonnements TC et vélo à hauteur de 75 % ; développement des aides multimodales : vélo + TC.
- La collectivité poursuit ses actions de développement de la **cyclo-mobilité**



professionnelle : démarchage des services, analyse des besoins, acquisition de vélos spécifiques.

- En 2023, 14 VAE supplémentaires ont été ajoutés à la flotte et des expérimentations vélo-remorque dans différents services sont en cours.
- L'optimisation de la flotte en cours a pour objectifs une mise en conformité avec la ZFE une réduction du nombre de véhicule motorisé et le développement des mobilités douces et décarbonnées.
- **Préférence aux modes de transports bas carbone** pour les déplacements professionnels : intégration d'une comparaison systématique des différents modes de transports et de leur impact GES dans les imprimés d'ordre de mission, mise en place d'indicateurs de suivi.

RÉDUIRE NOTRE IMPACT NUMÉRIQUE

- Ébauche d'un **plan d'action interne sur le « numérique responsable »** basé sur le référentiel Green It.

- Reconditionnement de matériel informatique : 366 écrans reconditionnés.



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

- Les Franges vertes de Seyssins proposent des équipements de loisirs grand public et une frange



verte plus « sauvage », il intègre un jardin partagé, géré par la commune de Seyssins. Ce site a été labellisé Éco-Jardin en 2023, ce qui porte à 5 le nombre de **sites métropolitains labellisés éco-Jardin**.

- Création du **cercle interservice « Biodiversité »** : outil de la métropole pour constituer un collectif d'agents métropolitains travaillant en transversalité sur un sujet commun à enjeux pour la métropole.
- Intégration d'une fiche « Biodiversité » dans le **guide de construction durable** en cours d'élaboration.

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER POUR QUE CHACUN SOIT ACTEUR À SON NIVEAU

- Déploiement des **fresques du climat** à destination des agents : 804 agents formés depuis 2021.
- Déploiement d'autres outils :
 - Inventons nos vie bas carbone : 80 agents
 - Conversations carbone : 6 agents
 - Atelier 2 tonnes : 21 agents
 - Fresque de l'eau : 14 agents
 - Fresque de la Biodiversité : 6 agents
 - Fresque de l'alimentation : 8 agents.

Première participation de la métropole au **Défi Ma Petite Planète**, un challenge qui embarque les agents sur 3 semaines de défis par équipe : outil collectif, instructif et mobilisateur qui permet



d'aller au-delà de la sensibilisation vers le passage à l'action.



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Rédaction/Conception Grenoble Alpes Métropole

Réalisation Clic eirl janvier 2024

Document imprimé sur papier recyclé.

